

# DOSSIER DE PRESSE

## Élections municipales 2020





**Nous sommes des personnes en  
situation de handicap.**

**Nous sommes des parents  
de personnes en situation de  
handicap.**

**Nous sommes des professionnels.**

**Nous demandons aux candidats  
de s'engager pour une ville  
solidaire et inclusive.**



# LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DES CITOYENS COMME LES AUTRES.

**D**ans notre pays, nous avons, selon notre Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, la chance de naître et de vivre tous libres et égaux en droit. Cependant dans les faits, la réalité peut être toute autre ! En 2020, en France, **près de douze millions de personnes en situation de handicap n'ont pas accès à la même qualité de vie que les autres.** Souvent isolées, parfois privées de droits fondamentaux comme l'accès à la scolarisation, la possibilité de travailler ou encore la liberté de choisir son lieu de vie, les personnes en situation de handicap vivent, encore, à la marge de notre société. Leurs attentes et leurs revendications sont souvent passées sous silence.

Du seul fait de leur handicap, la société néglige de les accompagner dans la construction de leur avenir et les délaisse. L'Unapei, association représentante des personnes en situation de handicap et de leurs familles, appelle de ses vœux un changement de paradigme pour mettre fin à cette situation inhumaine qui perdure depuis de trop nombreuses années.

Cette révolution sociétale ne pourra avoir lieu sans un véritable engagement des décideurs politiques, et en premier lieu, les futurs maires de nos communes et intercommunalités françaises. Élus par tous les citoyens, y compris handicapés, **ils sont les maillons incontournables pour l'instauration d'une société véritablement solidaire et inclusive, prenant en compte les besoins de tous les habitants !**

**Aujourd'hui, à travers la campagne « Ma ville, ma voix », l'Unapei donne la parole à des personnes en situation d'exclusion du fait de leur handicap.** Si, la loi a rendu possible l'acte de voter à toute personne en situation de handicap, l'Unapei souhaite aujourd'hui libérer la parole de ces citoyens et de leurs familles afin de porter leurs revendications auprès des candidats aux élections municipales.

**Les personnes en situation de handicap veulent être actrices de leur vie, choisir leur voie. Elles ont des attentes, des besoins, des revendications. Écoutons-les !**

Lutter pour l'égalité des droits et la pleine intégration des personnes en situation de handicap et de leurs familles est essentiel afin de garantir à chaque citoyen l'opportunité d'exprimer leurs opinions et leurs choix.

L'Unapei défend un droit à la citoyenneté pour toutes les personnes en situation de handicap afin qu'elles puissent :



**Jouir d'un accès égalitaire aux droits et participer pleinement à tous les aspects de la vie citoyenne.**



**Permettre à leurs familles d'être accompagnées et vivre comme les autres citoyens.**



**Mettre leurs préoccupations au cœur des politiques les concernant.**

L'Unapei, mouvement associatif humaniste et solidaire, fait le pari que les personnes en situation de handicap, y compris les plus vulnérables, **sont les éclaireurs de la société de demain.**

# CANDIDATS, ENGAGEZ-VOUS POUR DES COMMUNES SOLIDAIRES ET INCLUSIVES !

À l'occasion de la campagne électorale des municipales 2020, l'Unapei, mouvement associatif de défense des droits des personnes en situation de handicap intellectuel, incite les différents candidats aux municipales à développer des mesures concrètes pour garantir l'effectivité des droits pour toutes les personnes en situation de handicap. C'est pourquoi l'Unapei a lancé en novembre dernier, son Manifeste « Pour des politiques inclusives et solidaires ». À destination des candidats aux élections 2020 et aux futures équipes des communes et des intercommunalités. L'objectif de ce manifeste : proposer des actions concrètes pour permettre aux personnes en situation de handicap d'avoir une place véritable dans leur ville.

## LES COMMUNES, FER DE LANCE D'UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Les communes, grâce à leur proximité avec tous les citoyens, ont un rôle majeur à jouer pour permettre à chaque personne en situation de handicap d'agir, d'apprendre, de travailler, de nouer des liens sociaux, d'accéder aux loisirs et à la culture, et ce tout au long de la vie. En garantissant l'accessibilité des lieux et des savoirs, en rendant effectif les droits et en favorisant l'autodétermination des personnes en situation de handicap, les villes de demain ouvriront la voie à une réelle société solidaire.

Le mouvement Unapei encourage tous les candidats aux élections municipales 2020 à s'engager dans le devenir de cette société en :

- permettant à ces personnes de devenir des acteurs clés de la vie démocratique ;
- impulsant des dynamiques capables de lutter contre les discriminations et l'isolement des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

## OBJECTIF N° 1 : ASSURER UNE VIE LOCALE ET CITOYENNE ACCESSIBLE À TOUS ET POUR TOUS

Lieu privilégié d'exercice de la citoyenneté, la commune constitue le maillon clé, proche de la population, qui peut impulser de réelles politiques solidaires et inclusives. L'Unapei encourage les communes à inviter des personnes en situation de handicap dans les différentes instances de la vie démocratique et citoyenne, à rendre les lieux et les services de la municipalité accessibles à tous en prenant en compte tous les types de handicaps et à sensibiliser les élus et la population à la solidarité et la citoyenneté.



## OBJECTIF N°2 : GARANTIR AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP UN ACCÈS EFFECTIF AUX DROITS

Pour devenir une ville réellement inclusive, l'Unapei incite les municipalités à agir pour :

- /// **Un meilleur accompagnement des enfants au situation de handicap, et ce dès le plus jeune âge** : accès aux crèches et aux activités périscolaires, formation des professionnels des crèches et des centres de loisirs, aménagement des écoles pour garantir à la fois un accompagnement calibré aux besoins des élèves en situation de handicap mais aussi un environnement scolaire bienveillant et protecteur...
- /// **Un accès à l'emploi pour les personnes en situation de handicap** : 6% de personnes en situation de handicap dans l'effectif des agents communaux, sensibilisation des employeurs privés et publics de la commune à l'emploi des personnes en situation de handicap, intégration des ESAT et des entreprises adaptées dans la sphère économique et entrepreneuriale locale...
- /// **Un accès à un habitat autonome au cœur de la ville** : une offre de logements accessible recensée, une offre de services à disposition de ces lieux de vie en fonction des besoins d'accompagnement de chaque personne...
- /// **Un accès aux activités sportives et culturelles et aux loisirs** : signature de convention avec le tissu associatif et culturel local pour favoriser l'accessibilité des lieux et des activités aux personnes en situation de handicap, services d'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les centres sociaux et culturels municipaux...
- /// **Des déplacements facilités** : signalétique adaptée, personnels formés à l'accueil des personnes en situation de handicap, transports spécialisés...
- /// **Un suivi santé adapté** : un accueil adapté à l'hôpital ou en médecine de ville des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, des actions de prévention adaptées aux personnes en situation de handicap...

### CANDIDATS, SIGNED LA CHARTE D'ENGAGEMENT !



L'Unapei s'engage auprès des futurs décideurs pour le déploiement des mesures concrètes en faveur des citoyens en situation de handicap.

Partout en France, les associations du mouvement Unapei proposent aux candidats de **signer une charte d'engagement en faveur de politiques communales solidaires et inclusives ambitieuses**. Cette charte symbolise le partenariat entre les parties prenantes de la sphère du handicap et les élus des territoires français. Nos associations soutiennent toutes les démarches en faveur d'une société ouverte à tous qui seront initiées par les nouveaux maires.

# REVENDEICATION N° 1 : RENDRE ACCESSIBLE L'ESPACE PUBLIC

## UN DEVOIR

Dans une logique d'équité des services rendus, les municipalités et les intercommunalités ont comme responsabilité de mettre à disposition de leurs citoyens des espaces accessibles et des informations compréhensibles par tous. Tout citoyen doit pouvoir bénéficier facilement des services municipaux, se repérer aisément dans les lieux communaux et comprendre les informations émises par les municipalités.

## DANS NOS COMMUNES

De nombreux documents ou lieux restent inaccessibles pour les personnes en situation de handicap intellectuel. Elles restent exclues de la vie de la municipalité.



*Le 15 mars, je vais voter pour le candidat qui s'engagera pour que les personnes handicapées puissent avoir accès comme les autres aux services publics. Quand je vais dans ma mairie, il n'y pas de signalétique adaptée. Pourtant cela me permettrait de me repérer pour me déplacer plus facilement. Il n'y a pas non plus de documents faciles à lire. Pourtant ça m'aiderait beaucoup pour comprendre les informations comme les autres citoyens de la commune. Cette année, je vais voter pour le candidat qui va s'engager pour rendre les services publics plus accessibles. C'est ma ville, c'est ma voix !*



Retrouvez le témoignage vidéo sur la page Facebook de l'Unapei.

Pour répondre à une logique de société solidaire et inclusive, les municipalités doivent proposer des solutions adaptées à l'accueil de ces personnes et favoriser leur participation à la vie de la cité. **La transcription des documents administratifs en FALC (Facile à lire et à comprendre), la mise en place d'une signalétique adaptée (pictogramme S3A) ainsi que la formation au handicap, notamment intellectuel et cognitif, d'agents dans les lieux publics sont des outils encore trop peu développés.**

# INITIATIVE RÉUSSIE : L'EXEMPLE DE L'ADAPEI DES HAUTES-PYRÉNÉES ET LA COMMUNE DE TARBES



# REVENDEICATION N°2 : ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER LES JEUNES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES STRUCTURES COMMUNALES

## DANS LA LÉGISLATION

Les municipalités et les intercommunalités ont pour mission le développement et la gestion de l'offre d'accueil des jeunes enfants, âgés de 0 à 3 ans, au sein de structures professionnelles tels que les crèches ou les relais des assistantes maternelles.

## DANS NOS COMMUNES

La réalité est toute autre. Places limitées, accompagnateurs en nombre trop réduit, manque de formation des professionnels... autant de raisons qui conduisent les directeurs de ces structures communales à refuser l'accueil de jeunes enfants, du seul fait de leur handicap.



### Maïté Drevin

Maman de Rose, 4 ans ,  
porteuse de trisomie 21

“

*J'avais inscrit ma fille à la crèche avant sa naissance. À son arrivée au sein de cette structure, l'équipe de la crèche, qui ne pouvait accueillir qu'un seul enfant en situation de handicap, a pu être aidée par un SESSAD (Service d'éducation spéciale et de soins à domicile) avec la mise à disposition de professionnels formés à l'accompagnement d'enfant en situation de handicap. J'ai eu de la chance. De nombreux parents sont confrontés de plein fouet au problème de garde de leurs enfants. Trop peu de passerelles existent entre le médico-social et les communes, ça doit changer ! Cette année, je vais voter pour le candidat qui va s'engager pour rendre les crèches ouvertes à tous les enfants. C'est ma ville, c'est ma voix !*

”



[Retrouvez le témoignage vidéo sur la page Facebook de l'Unapei.](#)

**Les municipalités doivent proposer des solutions adaptées à l'accueil des enfants en situation de handicap pour favoriser le développement des plus petits, quel que soit leur handicap et permettre à cette nouvelle génération de faire ses premiers pas dans une société pleinement solidaire et inclusive.**

Ce service rendu serait également bénéfique pour les parents qui pourraient vivre leur parentalité comme les autres citoyens de la commune et leur donner l'opportunité de reprendre une vie professionnelle, souvent mis de côté à la naissance de l'enfant.



# INITIATIVE RÉUSSIE : L'EXEMPLE DE L'APEI CENTRE-ALSACE ET LA COMMUNE DE STRASBOURG

Dans le mouvement Unapei, l'Aapei de Strasbourg a créé la crèche « Les Marmousets » en lien avec la mairie et la CAF (Caisse d'allocations familiales).



Les Marmousets accueillent des enfants de **10 semaines à 4 ans**, et jusqu'à **6 ans** pour les enfants en situation de handicap.



Des solutions existent.

STRASBOURG



La structure peut recevoir **30 enfants** simultanément, dont **20 à 30 %** en situation de handicap.

Le projet de la structure : inciter les enfants à faire le maximum d'expériences sensori-motrices et cognitives en favorisant les interactions sociales.

Donner la possibilité d'offrir un accueil de qualité à tous les enfants,



c'est aussi ça le rôle d'un maire.

## **VERS UNE ÉCOLE SOLIDAIRE ET INCLUSIVE, LES MUNICIPALITÉS ONT UN RÔLE À JOUER :**

Cette année encore, des milliers d'enfants en situation de handicap ont été exclus des bancs de l'école. L'Unapei milite pour l'instauration d'une école pleinement solidaire et inclusive capable de délivrer une scolarisation de qualité à tous, avec un accompagnement adapté aux singularités et aux besoins de chaque élève, y compris les élèves polyhandicapés. Le droit à l'école n'est pas une option.

L'accueil des élèves en situation de handicap au sein des écoles nécessite des engagements des municipalités.

## QUELQUES EXEMPLES



Aménagement des écoles pour garantir un accompagnement adapté aux besoins des élèves en situation de handicap : lieu accessible, signalétique adaptée, salle de répit, salle de soins, espace pédagogique spécifique...



Formation des agents et des animateurs à l'accompagnement des enfants en situation de handicap à l'école, dans les centres de loisirs et les activités périscolaires.



Des menus compatibles (repas moulinés/mixés) à la cantine.

# REVENDEICATION N°3 : PERMETTRE À CHACUN DE CHOISIR SON LIEU DE VIE

## DANS LA LÉGISLATION

Les municipalités et les intercommunalités ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre et coordonner une véritable politique d'habitat. Tout adulte en situation de handicap est en droit de vivre dans un logement indépendant. Toute personne a le droit de choisir son lieu de vie. Aussi, la loi prévoit un certain nombre de dispositions permettant aux adultes en situation de handicap, mais également aux familles ayant à charge une personne handicapée d'être prioritaires dans l'accès au logement social. Il est du ressort des collectivités locales de permettre l'effectivité de ce droit et de rendre possible la vie autonome des adultes en situation de handicap.

## DANS NOS COMMUNES

De nombreuses personnes en situation de handicap vivent dans des lieux d'habitat imposés et sont dans l'incapacité de choisir librement leur lieu de vie.



**Soufian**

Chanteur



“

*Le 15 mars, je vais voter pour le candidat qui s'engagera pour que les personnes handicapées puissent avoir accès comme les autres à un logement. J'habite toujours chez mes parents. Ce n'est pas très simple pour aller travailler et me faire des amis. Pourtant, ça fait longtemps que je souhaite habiter chez moi, et aucune solution n'existe. Cette année, je vais voter pour le candidat qui va s'engager pour que je puisse choisir mon lieu de vie. C'est ma ville, c'est ma voix !*

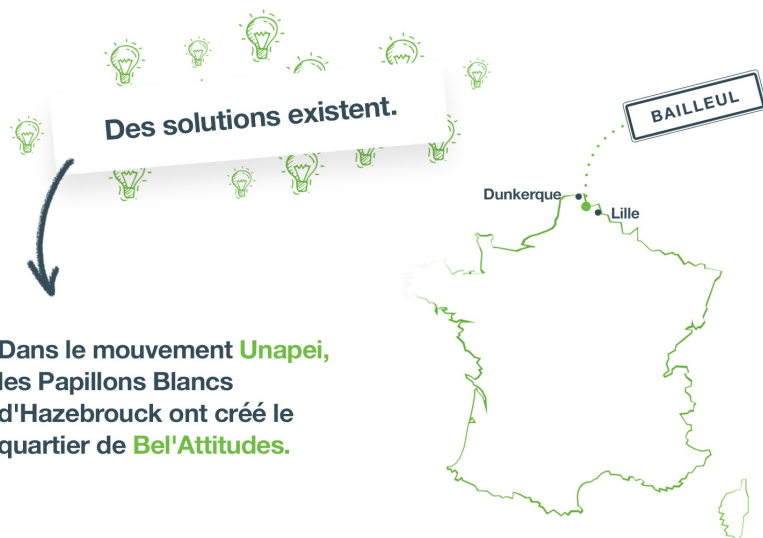
”



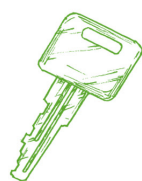
[Retrouvez le témoignage vidéo sur la page Facebook de l'Unapei.](#)

Pour répondre à une logique de société solidaire et inclusive, les municipalités et les intercommunalités doivent proposer des solutions adaptées aux attentes des personnes en situation de handicap leur permettant de choisir librement leur lieu de vie. **Inventer l'habitat des personnes handicapées, c'est donc anticiper, penser et coordonner les moyens à mettre en œuvre pour assurer durablement la sécurité, l'autonomie et l'intégration sociale via le développement de modèles juridiques, financiers, architecturaux adaptés et les interventions d'équipes médico-sociales expertes.**

# INITIATIVE RÉUSSIE : L'EXEMPLE DES PAPILLONS BLANCS D'HAZEBROUCK ET LA COMMUNE DE BAILLEUL



Dans le mouvement **Unapei**, les Papillons Blancs d'Hazebrouck ont créé le quartier de **Bel'Attitudes**.



Chaque personne en situation de handicap bénéficie d'un **accompagnement sur mesure**.



La mairie impulse ainsi des dynamiques **inclusives**.

**Donner la possibilité** à chacun de choisir son lieu de vie,



**c'est aussi ça le rôle d'un maire.**

# RENDRE LE VOTE ACCESSIBLE : LA SENSIBILISATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES ÉQUIPES MUNICIPALES

Lorsque l'on a des difficultés de compréhension ou que l'on vote pour la première fois, il n'est pas toujours évident de comprendre le processus électoral. L'Unapei développe des outils et organise des temps d'échange afin de sensibiliser les personnes en situation de handicap.

1

## RÉALISATION D'UNE AFFICHE "MODE D'EMPLOI"

Pour informer les personnes en situation de handicap et les informer sur leurs droits, l'Unapei, avec la participation des travailleurs de l'Esat Watteau de l'Apei du Valenciennois, propose une affiche qui explique toutes les étapes du vote. Cette affiche a vocation à être apposée dans les bureaux de vote.

Téléchargez l'affiche sur [www.unapei.org](http://www.unapei.org)



2

## DIFFUSION D'UN FILM "MODE D'EMPLOI"

En complément, l'Unapei vous propose un film qui retrace ces mêmes étapes. Comme l'affiche, ce support peut également servir à sensibiliser les assesseurs sur les droits spécifiques des personnes en situation de handicap :



[https://youtu.be/LUjApJkFI\\_4](https://youtu.be/LUjApJkFI_4)

3

## ORGANISATION DE SÉANCES DE SENSIBILISATION : COMMENT VOTER ?

Les associations du mouvement Unapei organisent, partout en France, des ateliers de mise en situation auprès des personnes en situation de handicap pour les sensibiliser à l'acte de voter. Comment s'inscrire sur les listes électorales ? Comment voter ? Pour qui vote-t-on ? Quel est le rôle d'un maire ?



Des séances de sensibilisation sont également organisées auprès de l'équipe municipale en charge du vote : que prévoit la loi pour le vote de personnes en situation de handicap ? Comment accueillir une personne en situation de handicap intellectuel ? Quels supports pédagogiques mettre à leur disposition ? Comment les accompagner au mieux pendant le vote ?

# PRÉSENTATION DE L'UNAPEI



## UN RÉSEAU D'ENTREPRENEURS MILITANTS

Mouvement regroupant près de 550 associations, l'Unapei œuvre depuis 60 ans pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif, quelle que soit la singularité de leur handicap, accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei est à l'origine de la plupart des actions solidaires et des accompagnements pluridisciplinaires qui existent aujourd'hui pour les personnes en situation de handicap intellectuel, autistes, polyhandicapées en France.

## AGIR CONTRE L'ISOLEMENT ET L'EXCLUSION SOCIALE

L'Unapei s'engage pour une société solidaire, inclusive et respectueuse des différences et du libre choix des personnes handicapées. Ainsi, son réseau d'associations construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes handicapées. L'Unapei agit également pour que la survenue du handicap ne soit pas synonyme d'isolement et d'exclusion sociale pour les 200 000 personnes et familles que son réseau associatif accompagne.

## MILITER POUR UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ ET RESPECTUEUX DES DROITS DES PERSONNES

Le mouvement Unapei est parmi les plus importantes unions d'associations en France et en Europe, pilotant des services médico sociaux : soit en tout 3 000 services et établissements qui ont été, à l'origine, développés par les familles et sont toujours pilotés par des proches de personnes handicapées avec le soutien de 95 000 professionnels et 70 000 bénévoles.

## NOS COMBATS :

- accessibilité
- habitat
- santé
- citoyenneté
- éducation
- travail
- ressources

## **Contact presse**

**Élodie Audonnet**

Chargée des relations publiques

e.audonnet@unapei.org - 06 21 63 36 07